



Avis de publication d'un règlement d'emprunt

1. Lors de sa séance tenue le 16 juin 2020, le conseil ordinaire de la Ville de Longueuil a adopté le *Règlement CO-2020-1121 ordonnant des travaux de construction d'un émissaire pluvial dans le cadre du projet de redéveloppement du Pôle Roland-Therrien et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*
2. Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 31 juillet 2020.
3. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.
4. Une copie de ce règlement peut être consultée sur longueuil.quebec/reglements ou en faisant une demande à greffe.co@longueuil.quebec, aux heures normales de bureau.

Longueuil, le 7 août 2020
Carole Leroux, avocate
Assistante-greffière